

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 50

présenté par

Mme Genetet, Mme Le Peih, Mme Krimi et Mme Clapot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

En tant que plateforme des acteurs des volontariats internationaux d'échange et de solidarité du ministère en charge de l'Europe et des affaires étrangères, France Volontaires et ses membres contribuent au développement et à la promotion d'un volontariat international de qualité en lien avec leurs partenaires en France et à l'étranger.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à consacrer le travail engagé par la plateforme France Volontaires, opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et ses membres, qui jouent un rôle primordial dans l'information et l'orientation des personnes souhaitant s'engager dans des actions de volontariat à l'international.

La plateforme France Volontaires accompagne également les acteurs du secteur du volontariat, notamment les structures d'accueil et d'envoi, en France et à l'international, afin de développer des opportunités de volontariat international utile et responsable.

Cette reconnaissance par le législateur a pour faculté de donner à l'association toute sa légitimité auprès des acteurs français et partenaires internationaux de la France dans l'élaboration, la diffusion et la promotion de standards internationaux en matière de volontariat.